

CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE

SÉANCE DU 28 AOÛT 2023

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DES VOTES

N° DÉLIBÉRATION	OBJET DE LA DÉLIBÉRATION	VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL
23-048	1 - Election du Maire	À la Majorité (22 suffrages exprimés : 22 bulletins Pour, 1 bulletin nul, 6 bulletins blancs)
23-049	2 - Détermination du nombre d'Adjoints au Maire	À l'unanimité des suffrages exprimés (23 voix Pour, 6 Abstentions)
23-050	3 - Election des Adjoints au Maire	À la Majorité (29 suffrages exprimés : 23 bulletins Pour Liste présentée par "Dynamic Épône" et 6 bulletins Pour Liste présentée par "Épône au Cœur")
23-051	4 - Délégation d'attributions accordée par le Conseil Municipal au Maire	À l'unanimité des suffrages exprimés (23 voix Pour, 6 Abstentions)
23-052	5 - Détermination des commissions municipales	À l'unanimité (29 voix Pour)
23-053	6 - Election des membres au sein des commissions municipales	À l'unanimité (29 voix Pour)
23-054	7 - Fixation du nombre et élection des membres du Conseil Municipal de la Caisse des Ecoles	À l'unanimité (29 voix Pour)
23-055	8 - Election des membres du Conseil Municipal du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)	À l'unanimité (29 voix Pour)
23-056	9 - Election des membres du Conseil Municipal de la Commission d'Appel d'Offres (C.A.O.)	À l'unanimité (29 voix Pour)
23-057	10 - Election des membres du Conseil Municipal de la Commission de Délégation des Services Publics (C.D.S.P)	À l'unanimité (29 voix Pour)
23-058	11 - Election des membres du Conseil Municipal du Comité Social Territorial (C.S.T.)	À l'unanimité (29 voix Pour)
23-059	12 - Election du délégué élu représentant de la Commune au sein du Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales (C.N.A.S.)	À l'unanimité (29 voix Pour)
23-060	13 - Création du poste de Collaborateur de Cabinet	À la Majorité (23 Voix Pour, 5 Contre, 1 Abstention)
23-061	14 - Indemnités de fonction du Maire, des Adjoints au Maire et des Conseillers Municipaux Délégués	À la Majorité (23 Voix Pour, 6 Contre)

Compte rendu sommaire du Conseil Municipal Extraordinaire du 28 août 2023
L'intégralité des délibérations est consultable à la Direction Générale des Services

ÉPÔNE (Yvelines)

Certifié exécutoire le présent acte
Et publié/affiché le 01/09/2023

Ivica JOVIC



Maire d'Épône

Secrétaire de séance
M. Jacques FASQUEL

